



Dans le cadre de votre épargne salariale & retraite, vous **pouvez vous constituer une épargne à votre rythme** en effectuant des versements uniques ou programmés.

Le versement unique vous permet d'épargner la somme de votre choix, en une seule fois.

Le versement programmé vous permet d'épargner régulièrement la même somme, avec la mise en place d'un prélèvement automatique.

Rendez-vous dans votre espace sécurisé du site internet

Cliquez sur  Agir sur mon épargne puis sur  Faire un versement

1. Choisir le type de versement



- Choisissez votre type de versement, en fonction des dispositifs ouverts dans votre entreprise :
 - Optimiser mon abondement
 - Préparer ma retraite (avec la possibilité, dans certains cas, de faire des versements déductibles de vos revenus imposables)
 - Verser dans mon dispositif d'épargne salariale (5 ans)
- Puis cliquez sur 

2. Sélectionner une périodicité de versement

- Choisissez de faire un versement unique ou programmé
- Définissez le montant choisi
- Puis cliquez sur 



3. Répartir le montant à verser



- Sélectionnez le(s) support(s) de placement dans le(s)quel(s) vous souhaitez verser
- Indiquez les montants à répartir en pourcentage (%) ou en euro (€)
- Puis cliquez sur 

Pratique !

- A cette étape, vous pouvez **appliquer automatiquement la même répartition que l'ensemble de votre épargne déjà détenue** ou choisir de **verser un montant** et de le répartir **en pourcentage** ou **en euro**.
- Vous pouvez également **suivre l'évolution du montant restant** à répartir grâce à la jauge présente en haut de votre écran.

4. Sélectionner un mode de règlement

- Sélectionnez le mode de règlement de votre choix
- Puis cliquez sur 



Bon à savoir

En cas de règlement par carte bancaire, pensez à vérifier si le plafond d'autorisation de votre banque est assez élevé pour débiter le montant que vous avez prévu de verser, et continuer à effectuer vos autres paiements par carte bancaire.

5. Valider vos choix



- Vérifiez le récapitulatif de votre demande et notamment votre adresse email
- Confirmez votre bonne compréhension des informations importantes en cochant les cases
- Saisissez votre mot de passe (le même que pour vous connecter à votre espace sécurisé !) pour valider votre demande

“ À QUELLE DATE votre opération sera-t-elle effective ? ”

Votre opération sera comptabilisée quand l'ensemble des **supports de placement** concernés par votre opération auront été **achetés**, selon leur **périodicité de valorisation**.

En effet, la valeur liquidative d'un support de placement n'est pas forcément la même pour tous. Pour certains fonds, elle est **quotidienne**, et pour d'autres elle est **hebdomadaire** ou encore **mensuelle**.

Avant toute opération, il est donc important de **consulter la fiche détaillée de vos supports de placement** pour en vérifier les **modalités de valorisation**.

